

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

9 E C R E T

D/95/...../PRG/SGG
020

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR NATIONAL
ADJOINT DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

(/U La Loi Fondamentale ;
(/U Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 AOUT 1994, portant restructuration du
Gouvernement ;
(/U Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 AOUT 1994, portant composition partielle
du Gouvernement complétée par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 AOUT 1994 ;
(/U Le Décret D/94/115/PRG/SGG du 3 Novembre 1994, portant attribution et
Organisation du Ministère du Travail, des Affaires Sociales et de l'Emploi ;
(/U Le Décret D/95/008/PRG/SGG du 16 JANVIER 1995, portant nomination du
Directeur National du Travail et des Lois Sociales ;

D E C R E T

ARTICLE 1ER/ : Monsieur DIALLO Fodé Souleymane, Magistrat, précédemment

Chef de la Section Législation et réglementation du Travail à la Direction
Nationale du Travail et des Lois Sociales est nommé Directeur National

Adjoint du Travail et des Lois Sociales en remplacement de Monsieur DIALLO

NOUNKOUAMAN appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2/ : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République.

CONAKRY, LB 6 FÉVRIER 1995

LANSSANA CONTRE